

leurs maîtres. Une femme dans les formules de Marculphe, adressant la parole à son mari, se ferr de termes aussi soumis que pourroit faire une Esclave: mon Seigneur & mon Epoux, moi vôtre humble servante: *Domini & Jugalis mei, ego ancilla tua.* L'usage de prendre les femmes sans dot & ce qui étoit passé des Germains aux François, contribuoit à cette dépendance; & peut-être que nos Ancêtres plus habiles & moins intéressés que ceux qui les traitent aujourd'hui de barbares, regarderoient sagement cette privation de dot dans leurs femmes, comme un contre-poids nécessaire à leur orgueil, & qu'ils préféreroient une Esclave pauvre & docile à une Maîtresse riche & impérieuse, & souvent à un Tyran Domestique. Il est toujours constant que lorsque nos premiers François vouloient se marier, ils achetoient, pour ainsi dire, leurs femmes, tant par les biens qu'ils étoient obligés de leur donner en propriété, & dont leur famille héritoit, que par les présens qu'ils leur faisoient & à leurs plus proches parens; en sorte que c'étoit moins le pere que le mari qui dotoit la femme qu'il épousoit.

On voit dans le fameux Traité d'Andelaw de l'an 587. que Gregoire de Tours a conservé dans le neuvième Livre de son Histoire, que les Villes que Chilperic premier avoit données pour dot à la Reine Galsuinde sa femme, passèrent à la Reine Brunehaut sa sœur après la mort funeste de cette Princesse.

Il y a dans l'Abbaye de St. Pierre en Vallée un ancien Cartulaire qui a bien 700. ans au jugement de Mr. le Laboureur, dans lequel on trouva une donation faite à ce Couvent par Hildegarde Comtesse d'Amiens, & veuve de Valle-